

CROSS-COUNTRY DEPARTEMENTAL 2023

Le cross-country départemental des Sapeurs-Pompiers et Jeunes Sapeurs-Pompiers, sera organisé le **samedi 28 Janvier 2023** à **LIEPVRE**.

1. Déroulement des épreuves

- 12h30 Rassemblement :**
LA FERME D'ARGENTIN
3 Chemin du Frarupt 68660 LIEPVRE
Accueil des concurrents et distribution des dossards ;
- 13h30** Départ de la course des Benjamins et des Benjamines ;
- 14h00** Départ de la course minimes (garçons et filles) ;
- 14h45** Départ de la course des cadets et Master 2 et 3 Masculin
- 15h30** Départ de la course des féminines toutes catégories
- 16h00** Départ de la course des juniors, seniors, Master 1 Masculin

Les trophées seront délivrés après chaque course.

Directeur d'épreuve : *Cdt hre Christian Trommenschlager*

Juge Arbitre : *Adjudant chef Loic Lonchambon.*

2. Vestiaires Sous tonnelles et auvent

3. Distances et catégories

Catégories masculines

Catégorie	Année de naissance	Distance	Parcours (en boucles)
Benjamins	2011 - 2010	1,3 km	1 ligne droite + 1 boucle bleu + zone d'arrivée
Minimes	2009 - 2008	2,3 km	2 boucles départ + 1 boucle verte + Zone d'arrivée
Cadets	2007 - 2006	5.3 km	1 boucle départ + 1 ligne droite + 1 boucle bleu + 2 boucles vertes + zone d'arrivée
Juniors	2005 - 2004	7, 8 km	1 boucle départ + 4 boucles vertes + Zone d'arrivée
Séniors	2003 - 1984	7,8 km	1 boucle départ + 4 boucles vertes + Zone d'arrivée
Masters 1	1983 - 1974	7,8 km	1 boucle départ + 4 boucles vertes + Zone d'arrivée
Masters 2	1973 et avant	5,3 km	1 boucle départ + 1 ligne droite + 1 boucle bleu + 2 boucles vertes + zone d'arrivée

Catégories féminines

Catégorie	Année de naissance	Distance	Parcours (en boucles)
Benjamines	2011 - 2010	1,3 km	1 ligne droite + 1 boucle bleu + zone d'arrivée
Minimes	2009 - 2008	2,3 km	2 boucles départ + 1 boucle verte + Zone d'arrivée
Cadettes	2007 - 2006	3.7 km	1 boucle départ + 1 boucle verte + 1 boucles bleu + zone d'arrivée
Juniors F	2005 - 2004	4,6 km	1 boucle départ + 1 boucle verte + 2 boucles bleu + zone d'arrivée
Séniors F	2003 - 1984	4,6 km	1 boucle départ + 1 boucle verte + 2 boucles bleu + zone d'arrivée
Masters F	1983 - 1974	4,6 km	1 boucle départ + 1 boucle verte + 2 boucles bleu + zone d'arrivée
Masters 2 F	1973 et avant	4,6 km	1 boucle départ + 1 boucle verte + 2 boucles bleu + zone d'arrivée

Cette épreuve est ouverte :

- A tous les **Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires du Haut-Rhin** actifs et aptes médicalement au service ;
- A l'ensemble des **personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)** en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de moins de 1 an ou licence sportive,
- Aux **vétérans de sapeurs-pompiers adhérent à l'Union Départementale**, en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de moins de 1 an ou licence sportive,
- Aux **Jeunes Sapeurs-Pompiers des catégories benjamins, minimes, cadets et juniors inscrits au sein d'une association de JSP et à l'Union Départementale au 1^{er} janvier 2022**. Ces derniers doivent disposer d'une aptitude médicale délivrée dans le cadre de leur association datant de moins d'un an.
- Aux **sapeurs-pompiers vétérans non actifs adhérents de l'UDSP**, en possession d'un certificat médicale de non contre-indication à la pratique du sport de moins de 1 an. **Ces derniers devront s'inscrire par mail auprès du Cdt hre Christian TROMMENSCHLAGER à c.trom56@gmail.com** avec en pièce jointe copie du certificat médical.

[Le contrôle de la validité de l'aptitude médicale est de la responsabilité du Responsable de section pour les JSP et du chef de corps pour les Sapeurs-Pompiers.](#)

4. Inscriptions

Les **inscriptions** sont à effectuer **sur GEEF (session 2023-SPORT CROSS DEPARTEMENTAL) individuellement ou via le chef de centre**. Le chef de centre ou le chef de service validera l'inscription au 1^{er} niveau.

Les inscriptions des JSP seront assurées **par le responsable de section**.

En cas de soucis envoyer la liste à c.trom56@gmail.com

Pour toutes informations complémentaires, possibilité de contacter : **Cdt hre Christian Trommenschlager - Tél : 06 62 51 55 62 – mail : c.trom56@gmail.com**

Toute inscription se fera dans le respect de ces conditions.

Délai limite d'inscription pour SP: Mardi 20 Janvier 2023 à minuit.

5. Classements

La compétition comporte les classements suivants :

- Classement individuel masculin pour les 7 catégories ;
- Classement individuel féminin pour les 7 catégories ;
- Classement mixte (garçons et filles) par compagnie pour les catégories benjamins, minimes et cadets) ;
- Classement mixte (hommes et femmes) par compagnie pour les catégories juniors, seniors et master 1 et 2.

6. Parcours

Une reconnaissance du parcours pourra être effectuée au préalable.

Le site étant un site fermé et payant, pour toutes les reconnaissances, prendre contact préalablement avec **La Ferme d'Argentin au 03 89 22 19 19.**

7. Assurances

Il est rappelé, que la pratique du cross en compétition officielle, réservée aux sapeurs-pompiers, est une activité de service. Pour les PATS et inactifs, l'adhésion à l'Union départementale garantit une couverture en cas d'accident.

8. Qualifications

8.1 Cross Régional (GIRACAL)

Le **cross régional** aura lieu le **samedi 11 mars 2023** à GOLBEY (88)

Seront qualifiés pour le cross régional les 6 premiers des catégories suivantes :

- Benjamins masculins et féminine ;
- Minimes masculins et féminines ;
- Cadets masculins et féminines ;
- Juniors masculins et féminines.

Les compétiteurs PATS et vétérans ne sont pas pris en compte pour les qualifications régionales.

8.2 Cross National

Le cross national aura lieu le **samedi 25 mars 2023** – REIMS (51)

Seront qualifiés pour le cross national les 5 premiers des catégories suivantes :

- Cadets masculins et féminines ;
- Juniors masculins et féminines ;
- Seniors masculins et féminines ;
- Masters1 masculins ;
- Masters2 masculins ;
- Masters femmes 1 et 2 confondus.

Les compétiteurs PATS et vétérans ne sont pas pris en compte pour les qualifications nationales.

En cas de désistement de l'un des concurrents qualifiés, la place sera attribuée au concurrent suivant.

Informations aux sélectionnés

Les concurrents qualifiés pour le Cross National devront se présenter obligatoirement auprès du Cdt hre Christian Trommschlager (Bureau des Qualifiés) pour :

- **Signer l'engagement de participation à la sélection et au déplacement collectif ;**
- **Recevoir toutes les instructions pour les deux déplacements qui se feront collectivement.**

Les frais de déplacement bus et hébergement sont pris en charge par L'UDSP 68.

NB : Les mineurs devront être accompagnés d'un parent ou à défaut du responsable de section ou responsable sportif.

L'athlète ne se présentant pas avant la fin de la lecture du palmarès et ne confirmant par sa participation à la sélection perdra sa sélection au bénéfice du concurrent suivant.

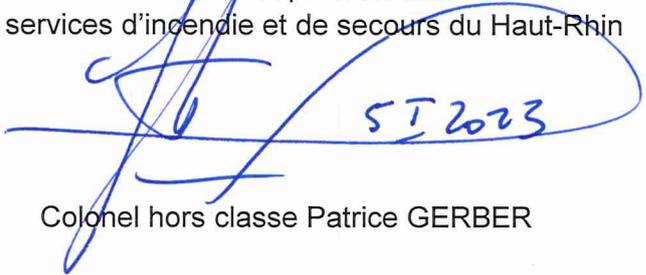
Pour le cross national

Les sélectionnés devront prévoir de se libérer du vendredi 24 mars pour un départ en transport collectif vers 11h et un retour le samedi 26 dans la nuit ou le dimanche en milieu de matinée.

Cette note fait office de convocation.

Colmar, le 05 janvier 2023

Le chef de corps
Directeur départemental
des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin



Colonel hors classe Patrice GERBER